

Responsable de la protection animale lors de l'abattage des volailles (RPA) + Certificat Capacité Protection Animale (CCPA)



Cette formation est obligatoire pour les chefs d'exploitations et les salariés (1 jour) en charge de l'abattage des volailles dans les abattoirs agréés CE

Le 29 et 30 septembre 2020 de 09h00 à 17h00 au Pôle Interconsulaire- Coulounieix-Chamiers

Durée : 2 jours (ATTENTION : formation CCPA 1 jour pour les salariés et/ou opérateurs)

LA FORMATION - Cultivez vos compétences / 2020

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation en lien avec la conduite à tenir dans les situations courantes d'abattage
- Comprendre les comportements de l'animal pour sa gestion lors des activités d'abattage
- Etablir les modes opératoires normalisés (MON) et les différents contrôles pour la maîtrise de la protection animale en abattoir
- Obtenir son certificat de compétence en matière de protection animale profil RPA

PROGRAMME

- Le contexte sociétal
- Notions de bien-être animal à l'abattoir : contexte réglementaire et responsabilités, la prise en compte du BEA aux différentes étapes techniques
- La fonction de responsable protection animale
- Manipulation et soin des volailles
- Mise à mort en abattage conventionnel
- Mise à mort : spécificités de l'abattage sans étourdissement préalable

RESPONSABLE DE STAGE ET INTERVENANT

- Dominique PLASSARD, Conseillère avicole à la Chambre d'agriculture 24
- Catherine DAMETTO, Formatrice agréée

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentations, diaporama, exercices, échanges
- Test de connaissances

Contact : Michèle TOUZAN – elevage@dordogne.chambagri.fr – 05 53 45 47 50



Bulletin d'inscription

pour « Responsable Protection Animale » - (merci de cocher le format choisi) : **Je choisis**

Formation RPA (chef d'exploit - 29 et 30/09) ou Formation CCPA (salariés – 29/09)

A RETOURNER A : Michèle Touzan – Chambre d'agriculture – CS 10250 – 24060 PERIGUEUX Cedex 9 Avant le 15/09/2020

NOM, Prénom (OBLIGATOIRE) : _____ Date de naissance : _____

Adresse du stagiaire : _____

Code Postal : _____ COMMUNE : _____

Tél : _____ Mail : _____

Production : _____

Mon statut :

Contributeurs VIVEA (chefs d'exploitation, associés d'exploitation, cotisants solidaires, conjoints collaborateurs, démarche installation)

Retraité agricole
 Conjoint non cotisant

Salarié agricole
 Autre, précisez :

Tarif : Nous consulter

Ma participation est gratuite

(*Tarif si vous êtes à jour de vos cotisations MSA)

Fait à
Signature

Le



Vous satisfaire, notre priorité !

ENGAGEMENT DE SERVICE SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221 AFNOR CERTIFICATION www.afnor.org Conseil-Formation	<ul style="list-style-type: none">> l'écoute proche pour mieux vous comprendre> la réactivité pour que vous gardiez une longueur d'avance> l'efficacité des prestations pertinentes au bon moment> l'expertise une large palette de compétences> la clarté des informations pour une relation en toute confiance> l'éthique des valeurs pour le respect de vos intérêts
---	--

Adresse physique du siège

Pôle interconsulaire
295 boulevard des saveurs – Cré@vallée Nord
COULOUNIEUX CHAMIERIS

Adresse postale du siège

CS 10250
24060 PERIGUEUX CEDEX 9
Tél : 05 53 35 88 88
accueil@dordogne.chambagri.fr

NOS 3 ANTENNES

Antenne Périgord Noir

Place Marc Busson - 24200 SARLAT
Tél. 05 53 28 60 80
antenne.pn@dordogne.chambagri.fr

Antenne Périgord Pourpre Vallée de l'Isle

Vallade Sud - 237 rue Bridet - 24100 BERGERAC
Tél. 05 53 63 56 50
antenne.pp@dordogne.chambagri.fr

Bureau Douville

Maison Jeannette – 24140 DOUVILLE
Tél : 05 53 80 89 38

Antenne Périgord Vert

Maison des services – rue Henri Saumande
24800 THIVIERS
Tél. 05 53 55 05 09
antenne.pv@dordogne.chambagri.fr

Bureau Ribérac

Rue du Four prolongée – BP53 – 24600 RIBERAC
Tél : 05 53 92 47 50

Retrouvez plus d'information sur

www.dordogne.chambre-agriculture.fr

Cette formation ouvre droit à un **crédit d'impôt de 70 € ou 140 €** au chef d'exploitation au bénéfice réel.
Une attestation vous sera délivrée en fin de formation.



Questionnaire d'attentes des stagiaires

- Quelles sont vos pratiques actuelles concernant la protection des volailles dans le cadre de leur mise à mort ?

- Avez-vous déjà suivi une formation sur le thème de la Transformation à la ferme ?

- Qu'attendez-vous de cette formation ? Quels points souhaitez-vous approfondir ?



La formation présentée dans ce dépliant est réalisée avec le concours financier de VIVEA, des agriculteurs et selon les cas de l'Union européenne (FEADER-FSE) et de la Chambre d'agriculture de Dordogne.